

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Herausgeber: Schweizer Hotelier-Verein
Band: 39 (1930)
Heft: 9

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Droits d'auteurs

et musiciens

Sur l'initiative de la Société suisse des cafetiers se sont réunies le 19 février au Restaurant Flora à Lucerne des délégations de cette société, de la Société suisse des hôteliers et de l'Union suisse des sociétés de kursoraals, en vue de discuter les questions des droits d'auteurs et de l'engagement d'artistes musiciens du pays.

En ce qui concerne les *droits d'auteurs*, le vœu unanime a été formulé de voir les trois groupements rechercher en commun une base d'entente avec les institutions créées pour la perception des taxes. A l'heure actuelle, le droit de perception des taxes a été concentré entre les mains de la SACEM, qui seule maintenant s'efforce de conclure des contrats à cet effet avec les usagers de musique. Les trois associations sont d'accord de préparer un terrain d'entente, à la condition que la SACEM ne prétende pas imposer aux usagers de musique des charges trop lourdes. On pourrait s'inspirer éventuellement de la solution adoptée en Allemagne, où les usagers de musique se sont mis en rapports directs avec les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique pour verser aux ayants droit une taxe de 0,4 % au minimum des gages des musiciens. Si une entente sur la perception des taxes se révèle impossible en Suisse, il y aura lieu d'entreprendre des démarches auprès des autorités en vue d'une révision éventuelle de la loi de 1922 sur les droits d'auteurs.

La question de l'*engagement d'orchestres* dans les hôtels, restaurants et kursoraals a fait l'objet d'une longue discussion. Des exemples frappants ont été cités qui montrent les conditions intenablement créées par la pratique des offices de travail cantonaux et communaux. Ceux-ci ne cherchent rien moins qu'à exercer une pression sur les usagers de musique pour restreindre les engagements aux musiciens soi-disant du pays. Or on a constaté non sans étonnement que ces musiciens, regardés comme Suisses par les offices de travail, sont en réalité des étrangers, dans une proportion atteignant presque le 90 %.

D'autre part, l'expérience a établi que beaucoup de prétendus musiciens imposés par les offices de travail sont tout simplement des transfuges d'autres métiers les plus divers; ils ne sont nullement à la hauteur de leur tâche et les offices de travail feraient beaucoup mieux de les renvoyer à leurs occupations primitives.

Il semble également que l'on ne s'en tienne pas toujours à la vérité pure en ce qui concerne la situation sur le marché du travail. C'est ainsi qu'à Zurich, où il était question dernièrement de plus de cent musiciens chômeurs, il y en avait en réalité à peine une douzaine.

Un pareil état de choses est non seulement fort désagréable pour les hôtels et les restaurants; il porte un *très réel préjudice* à l'ensemble de ces établissements, car le public fuit de plus en plus les endroits où la musique est inférieure aux exigences du moment.

Dans ces circonstances, l'assemblée a décidé à l'unanimité d'adresser aux autorités compétentes fédérales, cantonales et communales une pétition attirant leur attention sur l'impossibilité de rester dans les conditions actuelles et sur l'urgence de laisser plus de liberté aux usagers de musique en ce qui concerne le choix et l'engagement des musiciens.

Enfin on a examiné la question de l'établissement d'un formulaire uniforme de contrat d'engagement pour les orchestres, les directeurs de musique et les musiciens isolés.

L'étude plus approfondie des problèmes traités à l'assemblée a été confiée à une commission spéciale, composée de trois représentants des hôteliers, de trois représentants des restaurateurs et d'un représentant des kursoraals.

Le bruit malfaisant

Il faut lui déclarer la guerre à l'hôtel

Nous avons eu déjà l'occasion de signaler la campagne entreprise en France contre le bruit, partout où il dégénère en abus et empoisonne la vie. A côté des commissions diverses qui se partagent son énorme labeur d'organisation et de propagande touristique, le Touring-Club de France a créé un nouveau « Comité contre le bruit », dont la mission sera d'étudier et de mettre en pratique les moyens les plus efficaces de combattre le bruit, de centraliser et de coordonner les efforts et de composer un plan méthodique d'action. Ce comité deviendra, en quelque sorte, le quartier général de la guerre contre le bruit.

Le vice-président du T. C. F., M. L. Auscher, bien connu chez nos voisins pour son dévouement à la cause hôtelière, a publié, sur toutes les catégories de bruits inutiles et abusifs, le « *nouveau mal du siècle* », comme il l'appelle, de nombreux articles dans les quotidiens comme dans les revues spéciales. Voici quelques passages d'un remarquable travail qu'il a communiqué à notre confrère *Le Monde Hôtelier*, de Paris :

« Un ennemi, créé par nous, se dresse contre nous, multiple, multiforme, envahissant, insidieux, insolent et brutal : le bruit. Il est présent partout ; il est autour de nous ; il est chez nous si nous n'y prenons garde ; il est dans la vie moderne qu'emporte vertigineusement l'essor nécessaire du machinisme, et dont le rythme s'accélère encore plus, rudement scandé par le battant du moteur. Du prime matin, qui s'ouvre aux appels aigus des sifflets d'usines, aux cris désolés des sirènes, aux pétarades des motos, aux colères des moteurs qu'on éveille sous nos fenêtres à coups d'accélérateurs... jusqu'à la nuit tombée où notre journée de labeur, passée dans le cliquetis des machines à écrire, s'achève aux cadences des jazz mécaniques (dont il faut bien subir le voisinage importun), aux discordances des hauts-parleurs de T. S. F. et de phonos, se mêlant aux dernières injonctions des klaxons, nous nous accoutumons à vivre dans une effroyable symphonie *bruitiste*.

« Et meurtrière. Car, aux épreuves accrues d'une existence normalement trépidante, aux soucis d'affaires, aux efforts du travail quotidien dont les exigences sont grandissantes, s'ajoutent pour nos pauvres nerfs les ébranlements que le bruit, inconscient et implacable, fait subir jusque dans les moments qui sont voués au repos. Il y a là un danger social. Ce fléau est, il va sans dire, universel ; par toute la terre, la civilisation en progrès se fait ainsi plus précipitée et plus bruyante. »

Mais l'on se dispose à réagir. En Suisse, en Allemagne, en Amérique, la lutte a déjà donné d'heureux résultats, que consacrent des dispositions législatives. En France, une offensive vigoureuse et soutenue se déclenche ; c'est une croisade qui commence contre le bruit triomphant, prêchée au premier rang par le Touring-Club, auprès de qui se groupent, dans un accord unanime, médecins, autorités administratives et dirigeants des organisations touristiques et thermales.

Dans une revue hôtelière, il convient d'envisager plus particulièrement la question du bruit considérée du point de vue touristique.

« Car le mal est tel, poursuit M. Auscher, que dans les centres de tourisme, dans les stations climatiques et thermales, dans les lieux de villégiature, de cure, et de ... repos, à la mer comme à la montagne, partout où nous allons chercher la détente morale et le réconfort physique, partout nous retrouvons l'ennemi, le bruit inutile, malsain et dangereux, qui se lève, inquiétant, comme une contre-indication de séjour. Pour le bruit extérieur, point n'est besoin de forger des armes nouvelles ; il suffit de se servir, avec un peu d'énergie et de ténacité, de celles que renferme notre arsenal de lois et de règlements. Nous avons ce qu'il faut pour assourdir le tapage de la rue, pour réfréner les éclats du travail industriel, pour modérer les accents des musiques nègres et pour faire taire les klaxons hargneux. Il importe de remarquer que c'est notre propre intérêt et qu'il y a là un élément de prospérité économique. Nul doute que les stations d'étrangers et les villes qui se seront le mieux défendues contre les désagréments et les méfaits du bruit bénéficieront d'un renom profitable d'agréable urbanité.

« A l'hôtel, le bruit est tout à fait odieux ; il vient nous harceler jusque dans l'intimité de notre logement temporaire. Vous tous, qui devez en passer par la chambre d'hôtel, touristes, estivants, familles, commerçants, voyageurs, vous avez fatalement connu ces nuits malencontreuses, les sommeils bousculés et les silences troublés, l'agitation des corridors, les réveils brusques et prématurés, et vous avez pesté contre votre voisin, et vous avez maudit l'hôtelier... Le tapage nocturne à l'hôtel a deux origines : il vient de l'hôtel même, ou il vient du client... ou des deux à la fois, le plus souvent. Et vous qui vous plaignez, n'avez-vous pas votre part de responsabilité ?

« Faisons donc d'abord notre *mea culpa*. O touriste ! mon semblable, mon frère, ne fais donc pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fût fait ; respecte le repos de ton voisin si tu désires qu'il respecte le tien ; adopte des manières plus discrètes ; ne cause pas si fort avec tes amis en regagnant, tard, ta chambre ; n'interpelle pas à tue-tête le garçon de service, au petit matin ; ne claques jamais les portes ; ne jette pas à la volée tes gros souliers ferrés ; fais attention à ne pas laisser choir ton piolet ou ta canne, à ne pas chavirer les ustensiles de métal que tu vas fourrer dans ton sac ; car vraiment, tu me sembles faire à toi seul beaucoup de bruit pour rien et tu commets ainsi à tout moment des délits de lèse-camaraderie.

« Ayant dit son fait au touriste, nous pouvons maintenant nous tourner librement vers l'hôtelier, en toute amitié. Evidemment, des progrès considérables ont été réalisés. Le propriétaire d'hôtel s'est imposé de lourds sacrifices ; il est visiblement bien intentionné. Son établissement est moderne ou a été parfaitement modernisé. Mais... par une imprévoyance dans la construction, ou une économie bien mal comprise, la minceur des murs et des cloisons en fait, du haut en bas, une boîte de sonorité ; tout geste des occupants se traduit par un bruit, gênant pour les voisins et traitant au secret du chez-soi. Mais... une disposition fâcheuse des cuisines ou de l'office fait monter vers les étages, avec des odeurs indésirables, des bruits de vaisselle et de casserolles. Mais... le vaste et commode garage, 50 voitures, se trouve sous les appartements du premier étage, au grand dam des locataires. Eau courante et chauffage central, cela va sans dire ; mais un tuyautage mal agencé se transforme, matin et soir, en orgues baroques et saccadées. Les W. C. sont pourvus des commodités de l'hygiène la plus moderne, mais ils sont contigus à des chambres qui subissent à tout moment le bruit des cascades répétées. Ou bien un personnel insuffisamment stylé, mal discipliné, répond par ses allées et venues, matinales ou tardives, la perturbation dans un séjour que l'hôtelier croyait avoir tout fait pour rendre agréable. »

L'hôtelier doit lutter contre ces imperfections qui lui sont préjudiciables. Le client, le touriste doit réformer quelque peu sa conduite à l'hôtel. Quant au Touring-Club de France, fier d'avoir entrepris une campagne qui répond si bien à sa mission, il se promet de la poursuivre sans relâche ; il est bien décidé à faire *beaucoup de bruit* contre le **Bruit**. (D'après L. Auscher)

Des hôtels populaires?

Un homme de lettres de la Suisse allemande a dernièrement attiré l'attention, dans un grand journal bâlois, sur la participation toujours plus nombreuse des classes moyennes peu fortunées au mouvement touristique et il a conclu à la nécessité de créer à leur intention des *hôtels populaires*. Il a profité de l'occasion pour critiquer les dispositions législatives actuelles sur les constructions dans l'hôtellerie.

Ne, sutor, ultra crepidam !

Cet homme de lettres peut être très habile dans l'art d'écrire, mais il semble beaucoup moins habile dans l'art de compter ; il se laisse emporter par l'idéologie au-dessus des réalités pratiques.

Il ignore, paraît-il, que si vraiment le développement du tourisme dans les classes moyennes a créé le *besoin d'hôtels populaires*, rien n'empêche, si ce besoin est démontré à l'autorité cantonale, la construction d'établissements de ce genre sous le régime législatif en vigueur actuellement. Mais nous nous permettons de nier l'existence de ce besoin. Il y a partout en Suisse, en suffisance, des hôtels moyens et plus modestes et des pensions diverses dont les prix sont parfaitement accessibles aux classes moins fortunées. Remplissons d'abord ces maisons populaires existantes avant d'en construire de nouvelles.

D'autre part l'homme de lettres, avant de faire publier en prose harmonieuse des idées qui n'ont rien de bien neuf, aurait sagement agi s'il s'était renseigné au préalable auprès d'un architecte ou d'un entrepreneur sur, les capitaux nécessaires pour de pareilles constructions, puis s'il s'était enquis auprès d'un hôtelier sur les fonds indispensables pour leur aménagement intérieur et extérieur, jusqu'à ce que ces établissements soient prêts à commencer leur exploitation. La pratique n'est pas la théorie. La maison achevée, l'hôtel ouvert, on ne tarde pas à s'apercevoir, sous la pluie de factures et de bordereaux de taxes, de la nécessité absolue de sérieux calculs commerciaux pour établir des tarifs de logement et de consommations permettant de se tirer d'affaire. Il est impossible ici de tenir compte exclusivement des vœux des hommes de lettres et de la clientèle qui voudrait vivre à l'hôtel en dépensant moins que chez soi. L'hôtel, même l'hôtel très modeste dont les tarifs sont les plus bas, doit lui aussi faire en sorte de pouvoir « tourner », en payant ses intérêts et en réglant ses fournisseurs, tout en cherchant à satisfaire une clientèle qui semble ne plus appartenir aux classes moyennes quand elle est en vacances, tant elle est exigeante sur la nourriture et le confort. L'art de se maintenir sur l'eau devient toujours plus difficile pour l'hôtelier, écrasé entre les réclamations de ses hôtes et les charges de toute nature imposées par la politique économique et sociale pratiquée de nos jours, avec sa suite effrayante de hauts tarifs douaniers, d'impôts déraisonnables, de prix exagérés de la viande et d'autres produits, de frais sans cesse grandissants pour le personnel.

L'idéalisme des hommes de lettres est une belle chose... Mais avant d'écouter les idéologies, il faudrait supprimer tout d'abord les offices de poursuites et de faillites... *Mg*